

Extrait :

Nadège Chambon (Notre Europe),

Alin Cristian Mituța et Neculai-Cristian Şurubaru (Europuls),

“[The Common Strategic Framework and its Impact on Rural Development](#)”,

Policy Paper Nr. 50, Notre Europe/Europuls, December 2011.

(Policy Paper disponible en anglais uniquement)

Avant-propos

A la question classique « y a-t-il trop d'argent consacré à l'agriculture ou à la non-agriculture dans le développement rural ? », nous pouvons répondre de manière provocatrice : c'est un non-sens de penser en ces termes. En effet, le procédé qui consiste à séparer le rural de l'agricole est artificiel. Il s'agit des deux faces d'une même pièce : l'agriculture a toujours été l'activité économique centrale du milieu rural. Certes, elle perd du poids par rapport aux autres secteurs économiques, mais l'agriculture et la présence d'agriculteurs sur le territoire restent essentielles à la dynamique rurale. C'est la raison pour laquelle la politique de développement rural fait partie de la Politique agricole commune.

Toutefois, l'évolution des relations entre zones rurales et urbaines invite à adopter une nouvelle approche, qui coordonne ces deux dimensions pour envisager un développement économique global du territoire. Le cadre stratégique commun est la meilleure manière de répondre à la nouvelle réalité : le développement rural reste lié à l'agriculture - qui joue un rôle essentiel - mais il faut en assurer la coordination avec d'autres instruments de développement territorial et économique, car le rural ne peut être séparé du reste du territoire en termes d'infrastructures, de développement des activités économiques non agricoles, d'éducation, ou encore de développement des services.

Nadège Chambon, Alin Cristian Mituța, Neculai-Cristian Şurubaru,

“[The Common Strategic Framework and its Impact on Rural Development](#)”,

Policy Paper Nr. 50, Notre Europe/Europuls, December 2011.

L'initiative du cadre stratégique commun permet d'aborder l'agriculture sous un angle territorial. Ainsi, la Politique agricole commune comporte des instruments pour aborder la question alimentaire sous l'angle territorial en intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale. Les investissements requis dans les zones rurales peuvent bénéficier des instruments de ces deux politiques, agricole et régionale. Le développement économique des zones rurales peut être lié aux zones urbaines. D'ailleurs, les régions sont demandeuses d'une coordination pour éviter d'avoir à choisir de ranger leurs projets dans la politique de développement rural ou la politique de développement régional. Le Cadre stratégique commun promeut l'idée d'une coordination de ces instruments qui, bien qu'ayant des objectifs spécifiques, découlent tous de la Stratégie Europe 2020 : il permet de faciliter la tâche des porteurs de projets. Il accroît aussi la cohérence des objectifs de la conception à leur réalisation mais aussi de l'échelle communautaire à l'échelle nationale et régionale. S'il facilite la communication entre les instruments, le Cadre stratégique commun n'altère pas leur spécificité afin d'assurer un certain degré de complémentarité et d'adaptation aux problématiques urbain/rural, spécifiques à chaque région.

Cette approche renforce la dimension stratégique car les États membres et les régions devront - par exemple lorsqu'il s'agira de la PAC - penser de manière sectorielle, mais aussi territoriale. Cela permettra de réfléchir au secteur le plus adéquat pour développer une région, de mieux atteindre les objectifs de la PAC, et de s'adapter à la diversité des situations et des conditions de production agricole dans l'Union européenne. Cela permettra de maintenir l'activité économique et l'activité agricole dans de nombreuses régions rurales ; de développer les activités économiques, les services ou les infrastructures dans les zones où les instruments de développement rural ne conviennent pas ; et de mieux intégrer la production agricole à la problématique, plus large, de l'activité économique en milieu rural.

Le Cadre stratégique commun maintient la cohérence et la complémentarité entre le premier et le deuxième pilier de la PAC. De même, l'approche territoriale qu'il préconise renforce le lien entre l'activité agricole, l'activité économique non-agricole et les problématiques sociales et environnementales. Il répond à la demande de flexibilité des régions et des Etats membres dans le recours aux instruments. Il permet de se focaliser non plus sur les instruments utilisés mais sur les résultats obtenus. La Commission souhaite s'orienter ainsi vers plus de *coordination* et de *cohérence* et vers les *résultats*. Pour cela, nous fixons à présent des indicateurs de mesure car si nous laissons aux États membres la flexibilité d'utiliser ces instruments, c'est à condition qu'ils s'engagent à obtenir des résultats. C'est pour cela que le Cadre stratégique commun est lié à la conditionnalité macroéconomique : on ne peut concevoir l'approche macroéconomique et le développement régional séparément, les deux sont liés. De même, le budget européen doit contribuer à un meilleur équilibre macroéconomique ainsi qu'à la relance de la croissance. Le Cadre stratégique commun incite à la performance, il mesure cette dernière grâce aux indicateurs, récompense ceux qui sont performants et évite les blocages pour des raisons administratives. Cela devrait renforcer la capacité d'absorption des fonds européens et finalement donner davantage de visibilité et de transparence aux fonds utilisés pour les programmes de développement rural. L'intégration des instruments permettra de montrer la contribution du développement rural au développement économique global.

Maintenir l'agriculture dans le milieu rural reste un objectif politique. Tous les Etats membres ont intérêt à maintenir l'agriculture chez eux. On ne doit pas séparer artificiellement l'agriculture et le reste de l'économie, il s'agit de développer l'économie rurale. Avec ce nouveau dispositif, l'enjeu est à présent pour les États membres et les régions de traduire concrètement le souhait de la Commission de simplifier et de rendre plus flexible l'utilisation des fonds européens dédiés au développement rural.

Dacian Cioloș, Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural